

Circulaire no 28/décembre 2008

## Communiqué officiel à l'attention de nos assurées et assurés

### Nouveau LOGO

Comme vous l'avez peut-être déjà constaté sur notre dernière circulaire, le Comité a décidé de modifier légèrement notre LOGO. Avec ce changement, le nom de notre société sera plus facilement identifiable et reconnu, par exemple sur nos imprimés.

### Carte d'assuré pour les personnes disposant de l'assurance obligatoire de base MINICA auprès de la GALENOS

Tous nos **assurés MINICA** possèdent une carte d'assurance européenne. Au verso de couleur bleu et au point 9 figure, dans la majorité des cas, une date de validité jusqu'au 31. 12. 2008.

L'année prochaine, tous les habitants de Suisse recevront une nouvelle carte AVS avec un numéro d'assurance sociale. Celui-ci deviendra simultanément votre nouveau numéro d'assuré GALENOS.

C'est la raison pour laquelle tous nos assurés MINICA recevront en temps utile une nouvelle carte d'assuré. L'actuelle carte conserve par conséquent sa validité jusqu'à ce moment-là.

### Très important !

**En fin d'année, ne jetez en aucun cas la carte que vous possédez. Celle-ci est automatiquement prolongée et conserve toute sa validité jusqu'à ce que vous en receviez une nouvelle de la GALENOS comportant le nouveau numéro d'assurance sociale.**

**En cas d'incertitude, n'hésitez pas à nous contacter (044 245 88 88). Nous vous aiderons volontiers.**

### L'assurance complémentaire d'hospitalisation HOPITAL I « Division commune dans toute la Suisse » reste indispensable pour un libre choix de l'établissement hospitalier

Des médias ainsi que des associations de consommateurs suggèrent régulièrement que l'assurance complémentaire d'hospitalisation « division commune dans toute la Suisse » deviendra à l'avenir superflue car l'assurance-maladie obligatoire des soins (AOS) offre une protection suffisante. Cette notion est trompeuse et inexacte car, dans bien des cas, les hospitalisations hors canton ne sont que partiellement voire aucunement prises en charge par la MINICA (AOS) et le canton de domicile.

Pour l'assuré, il peut en résulter une importante lacune de financement ne pouvant être comblée que par une assurance complémentaire d'hospitalisation HOPITAL.

Il est souvent argumenté qu'avec le futur financement des hôpitaux, les traitements hors cantons seront remboursés par la MINICA (AOS). Ceci est exact mais sous certaines conditions.

Une hospitalisation hors canton est entièrement prise en charge par l'assurance MINICA si le traitement n'est pas réalisable dans le canton de domicile ou s'il s'agit d'une urgence. Dans ce cas, le canton de résidence participe aux coûts.

Lors du libre choix par l'assuré d'un séjour hospitalier hors canton, la MINICA (AOS) couvre exclusivement les coûts équivalents au canton de domicile. La différence financière entre le canton de résidence et le canton où a lieu le traitement est soit à la charge de l'assuré soit de l'assurance complémentaire HOPITAL.

Des lacunes de financement et des incertitudes sont dans de tels cas programmées à l'avance. De plus, si un établissement hospitalier ne figure pas sur la liste des hôpitaux, aucun coût n'est pris en charge par le canton.

**Nous vous recommandons instamment de toujours contacter la GALENOS avant une entrée à l'hôpital. Vous recevrez ainsi des conseils optimaux quant à la couverture des coûts et des éventuelles possibilités de réadaptation. Vous éviterez ainsi de désagréables surprises.**

Toute personne désirant conserver le libre choix a besoin, aussi dans le futur, d'une de nos assurances complémentaires d'hospitalisation HOPITAL. Celles-ci offrent bien d'autres prestations comme en cas d'urgences dans le monde, prestations pour aide ménagère, dans un établissement médico-social ou de cure, participation aux coûts lors de traitements dans des cliniques avec médecine parallèle, prestations en Europe, etc. Nous restons naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous conseillerons volontiers sur l'étendue des assurances complémentaires.

### Traitements à l'étranger dans des cliniques proches de la frontière

Vous vous rappelez certainement que nous avons abordé ce sujet il y a une année dans notre circulaire no 25.

Entre-temps, plusieurs assurés ont fait usage de cette possibilité. Leurs réactions ont été très positives et elles nous décident à revenir sur ce sujet. En plus d'un excellent traitement, l'encadrement et l'hébergement furent d'un standard très élevé. Le séjour d'une personne accompagnante fut même compris dans le prix de certaines cliniques.

Dans l'intervalle, la GALENOS a conclu des contrats à de très intéressantes conditions avec plusieurs cliniques allemandes proches de la frontière. Nous constatons principalement que les tarifs des cliniques allemandes sont bien plus avantageux que ceux de Suisse. Parallèlement, les clients suisses s'attendent à un service de la plus haute qualité à l'étranger.

Nos conditions spécifiques de l'assurance complémentaire HOPITAL prévoient à l'article 13 – « Prestations à l'étranger » – sous quelles conditions les assurés de la GALENOS ont la possibilité de se faire traiter à l'étranger.

Au vu du développement des coûts des hôpitaux suisses, nous sommes très favorables à cette solution.

Avez-vous déjà abordé ce sujet et planifiez-vous prochainement un traitement hospitalier suivi d'un séjour en réadaptation? Pourriez-vous par exemple envisager un traitement dans une clinique de la Forêt-Noire? Si oui, n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous conseillerons volontiers.

### Et pour terminer encore ceci...

Durant les prochaines fêtes de fin d'année, l'équipe GALENOS se tient à votre disposition comme suit :

- du mercredi 24. 12. 2008 au vendredi 26. 12. 2008, nos bureaux sont fermés ;
- le lundi 29. 12. 2008 et le mardi 30. 12. 2008, nous sommes volontiers à votre service ;
- du mercredi 31. 12. 2008 au vendredi 2. 1. 2009, nos bureaux sont fermés ;

dès le 5. 1. 2009, nous sommes à votre entière disposition aux heures normales d'ouverture.

Nous vous souhaitons de belles et joyeuses fêtes de fin d'année ainsi qu'une excellente santé pour l'année à venir.



Hans-Peter Lang  
Directeur p. i.

Emmanuel Champredonde, Directeur adjoint  
Sylvie Comte, Assistante de Direction  
Joël Straehl, Responsable Prestations  
Paola Tornare, Responsable Administration assurés/Vente

... ainsi que toutes les collaboratrices et collaborateurs qui restent, volontiers et avec plaisir, à votre disposition.